



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 4882

Texte de la question

M. Michel Vauzelle attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation sécuritaire particulièrement préoccupante dans les Bouches-du-Rhône et à Marseille en particulier. Ainsi, depuis un an, dix-neuf règlements de compte, dont la violence ne cesse de croître, ont particulièrement touché les Marseillais. La dégradation de la situation est en grande partie le fait d'une révision générale des politiques publiques dogmatique qui a touché de plein fouet les forces de sécurité. Le précédent Gouvernement, face cette situation, s'est contenté d'effets de communication qui ont eu pour conséquence de stigmatiser cette ville sans résoudre aucunement les problèmes auxquels elle est confrontée. Une majorité écrasante de Marseillais et de Bucco-rhodaniens souhaitent que la République impose partout sa loi face à ceux qui voudraient lui substituer celle du plus fort et de l'argent facile. C'est pourquoi la création des zones de sécurité prioritaires ainsi que le comité interministériel convoqué par le Premier ministre sont des initiatives très positives en ce qu'elles marquent la volonté du Gouvernement de s'attaquer à l'ensemble des facettes du problème. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser la stratégie qu'il compte mettre en oeuvre dans le cas plus spécifique de Marseille et de le tenir informé des conclusions du comité interministériel.

Texte de la réponse

Résolument tournée vers les territoires et leurs habitants, avec la volonté de traiter les problèmes au fond, la politique de sécurité menée par le ministre de l'intérieur vise à répondre au plus près et dans la durée aux préoccupations de nos concitoyens qui aspirent, légitimement, à un renforcement de la sécurité. Garantir l'ordre républicain partout sur le territoire national est essentiel pour la cohésion sociale. Le ministre de l'intérieur a dès le départ fait de Marseille une préoccupation majeure de son action et s'y est rendu pour une première visite de terrain le 21 mai dernier. Marseille et son agglomération ont été retenues au titre de la première vague des zones de sécurité prioritaires (ZSP). Un secteur comprenant les quartiers Nord de Marseille les communes de Gardanne et de Bouc Bel Air ainsi que la ligne de TER Aix-en-Provence-Marseille constituent en effet une des quinze premières ZSP créées en septembre. Dans certains territoires particulièrement frappés par la délinquance et fragilisés par les trafics et les incivilités, l'Etat doit en effet aller plus loin, mettre en oeuvre une approche renforcée. C'est dans ce cadre que sont progressivement déployées les zones de sécurité prioritaires. Elles doivent apporter des réponses efficaces et pérennes aux problèmes en agissant sur plusieurs leviers : optimiser l'efficacité de l'action publique en décloisonnant le travail des services, favoriser de nouvelles relations avec la population, développer un partenariat resserré et efficace avec les acteurs locaux. L'agglomération de Marseille est une priorité de l'ensemble du Gouvernement ainsi qu'en a témoigné le comité interministériel qui s'est tenu le 6 septembre dernier sous la présidence du Premier ministre, qui a identifié deux préalables au développement de l'agglomération marseillaise : la lutte contre la délinquance et le règlement de la question institutionnelle. En matière de lutte contre l'insécurité, d'importantes décisions ont été prises pour réaffirmer l'autorité de l'Etat et traiter sur le fond l'ensemble des problèmes constatés à Marseille (trafic de drogue, trafic d'armes, règlements de compte, etc.). Une nouvelle stratégie de sécurité se met en place, avec la création d'une préfecture de police des Bouches-du-Rhône de plein exercice qui va permettre la mobilisation et le pilotage de

l'ensemble des forces de police et de gendarmerie des Bouches-du-Rhône, au service d'une stratégie unifiée, d'un pilotage et d'une coordination resserrés. L'action de police judiciaire sera davantage orientée vers la lutte contre les trafics de quartier. Le groupe d'intervention régional (GIR) de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, chargé de la lutte contre l'économie souterraine, sera renforcé et doté d'un groupe dédié à Marseille. Cette politique, qui exige également des relations étroites entre la police et la justice, s'accompagnera de moyens renforcés sur la voie publique avec l'affectation de 120 policiers supplémentaires dans la circonscription de sécurité publique de Marseille. Une zone de sécurité prioritaire supplémentaire sera créée dès le début 2013 dans les quartiers Sud. L'Etat a lancé une nouvelle dynamique et porte une nouvelle ambition. Les élus et l'ensemble des acteurs locaux doivent accompagner ce mouvement, au premier rang desquels le maire de Marseille à travers les outils opérationnels dont il dispose (police municipale, vidéoprotection...). Cette stratégie pour Marseille-Provence s'inscrit dans l'action globale menée par le ministre de l'intérieur et répond à une exigence de sécurité pour tous les Français. Elle s'appuie, en particulier, sur la décision de donner de nouveaux moyens aux forces de l'ordre, conformément aux engagements du Président de la République. 500 postes de policiers et de gendarmes seront ainsi créés tous les ans pendant le quinquennat. Par ailleurs, les plus de 3 000 postes de policiers et de gendarmes dont la suppression en 2013 avait été programmée par le précédent Gouvernement seront préservés. Marseille comme tout le territoire national bénéficie de cette mobilisation.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vauzelle](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (16^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4882

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [18 septembre 2012](#), page 5101

Réponse publiée au JO le : [4 décembre 2012](#), page 7207